



Trophée Interrégional Jeunes

Règlement 2023-2024

Bretagne - Pays de la Loire – Normandie

1. PRINCIPES

1.1. Objet

Le « Trophée Interrégional Jeunes » (TIJ) constitue un circuit de compétitions pour les jeunes des catégories poussins à minimes, se situant pendant certaines les étapes du « Circuit Elite Jeunes(CEJ) » :

2-3 décembre 2023

13-14 janvier 2024

2 – 3 mars 2024

Les ligues Bretagne Pays de la Loire et Normandie, sont invitées à collaborer pour organiser des Trophées Interrégionaux Jeunes.

Chaque TIJ comprend au moins trois étapes par saison.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement de l'ensemble des TIJ. Il est complété par une instruction fixant des modalités pratiques spécifiques à la saison concernée.

1.2. Zone géographique

La zone géographique comprend les régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire

Les commissions régionales chargées des compétitions jeunes désignent un référent TIJ.

1.3. Calendrier et candidature au label TIJ

L'organisation d'une étape TIJ est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès du responsable des Compétitions Jeunes de sa Ligue.

2. REGLEMENTS

Les étapes TIJ se déroulent selon les règles fédérales relatives aux compétitions fédérales et dans le respect du présent règlement. Un règlement particulier, approuvé par le juge-arbitre de l'étape, doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

Les participants sont soumis au code de conduite des joueurs notamment le fait que la non-participation à la cérémonie de remise des prix constitue une violation de l'article 4.1.4 dudit code de conduite

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates

auxquelles se déroule l'étape.

[Les joueurs extérieurs aux 3 ligues peuvent s'inscrire mais ne seront pas prioritaires.](#)

[Les joueurs sélectionnés aux CEJ ne pourront pas y participer.](#)

3.2. Catégories et années d'âge

- 3.2.1. En simple, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des années d'âge poussin 1 (1^{ère} année), poussin 2 (2^{ème} année), benjamin 1 (1^{ère} année), benjamin 2 (2^{ème} année), minime 1 (1^{ère} année), minime 2 (2^{ème} année).

Si, pour les tableaux de simple, le nombre de participants par année d'âge est inférieur à 6, et que le nombre de participants de l'année supérieure le permet, il est possible de regrouper les joueurs par catégorie.

- 3.2.2. En double, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des catégories poussins, benjamins, minimes. Sur une même étape, une paire est autorisée à s'inscrire à une étape TIJ dans des catégories d'âge différentes.

[Les poussins et benjamins qui ne seront pas autorisés à jouer en simple homme minime ne pourront participer au tableau de mixte minime.](#)

3.3. Surclassement

[Les joueurs Minibad sont autorisés à participer.](#)

Les poussins, benjamins, [minimes 1](#) sont autorisés à jouer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, sous réserve de l'article 3.4 ci-dessous.

3.4. Limites de participation

Peuvent s'inscrire à une étape TIJ :

- [Les Minibad \(dans la catégorie Poussins 1\)](#)
- Les poussins
- Les benjamins classés au minimum [P10](#) dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit
- Les minimes classés au minimum [D9](#) dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit ;

L'inscription de joueurs dans une catégorie d'âge supérieure est soumise à la restriction suivante :

- Benjamin, minimes : respect des critères minimaux de classement de la catégorie où ils veulent jouer.

Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH).

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées aux 3 ligues de la zone selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations à réception de l'autorisation de tournoi ;
- Date limite d'inscription : 21 jours avant la compétition (ce délai peut être raccourci lors du 1^{er} TIJ de la saison) ;
- Une liste d'attente dans chaque tableau est mise en place pour pallier aux éventuels forfaits, dans les conditions fixées par le règlement général des compétitions ;
- Tirage au sort 15 jours avant la compétition (ce délai peut être raccourci lors du 1^{er} TIJ de la saison) ;
- Envoi des convocations entre 10 et 15 jours avant la compétition.

4.2. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription à une étape sont fixés conjointement par les commissions jeunes de la zone. Le montant de ces droits revient à l'organisateur, sauf disposition particulière décidée localement.

[Les montants maximums autorisés sont :](#)

[1 tableau : 15€](#)

[2 tableaux : 18€](#)

[3 tableaux : 21€](#)

4.3. Modalités d'inscription

Un joueur peut être inscrit par sa ligue, son comité ou son club.

L'inscription s'effectue [au moyen du logiciel de compétition utilisé](#), accompagné du règlement des droits d'inscription, ou en ligne dans les délais mentionnés au §4.1 ci-dessus.

4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5. TABLEAUX

5.1. Nombre et structure des tableaux

Les tableaux ne sont pas soumis à l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions.

[Poussins / benjamins : 2 tableaux \(Simples le samedi + doubles le dimanche\)](#)

[Minimes : 3 tableaux \(simples en poule et doubles en élimination directe\)](#)

[Le tableau de mixte minime démarrera le samedi.](#)

Les tableaux ont la structure suivante :

- Dans chaque catégorie, au moins une discipline débute par des poules suivies d'un tableau en élimination directe ;
- Les autres tableaux se jouent selon les impératifs techniques de l'organisation et dans la limite des horaires indicatifs (article 6.1.).

5.2. Désignation des têtes de séries

Pour la désignation des têtes de série, le juge-arbitre prend l'avis du coordonnateur de la zone.

5.3. Logiciels

Les étapes TIJ sont gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona.

6. MODALITESD'ORGANISATIOND'UNEETAPE

6.1. Horaires cadres

- Première journée: samedi à partir de 10h00 et jusqu'à [19h30](#) ;
- Deuxième journée : dimanche de 8h30 à 16h00 (remise des récompenses incluse).

6.2. Affichage

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition, ainsi que le règlement particulier mentionné à l'article 2.

Les tableaux [sont](#) affichés dans les gymnases.

6.3. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum **en catégorie standard** (liste publiée sur le site fédéral).

L'organisateur fournit gratuitement les volants pour les finales.

6.4. Salles

Uneétapesedérouledansunesalleoudeuxaumaximum.Danscederniercasetsilessallesnesontpascontiguës, l'organisateur met à disposition un service de navettes entre les salles.

Un minimum de 10 terrains est requis.

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

6.5. Terrains

Les tableaux de la catégorie poussins sont disputés sur des « terrains poussins ».

6.6. Officiels techniques

La désignation du juge-arbitre et de ses adjoints est proposée par l'organisateur et validée par la commission de Ligue des officiels techniques (CLOT) où se déroulera la compétition. Les frais liés à ces juges-arbitres sont à la charge de [la Ligue où se déroule la compétition](#).

L'arbitrage, mis en place par l'organisateur est à sa charge, fait appel à des arbitres attestés (y compris des officiels UNSS de niveau académie).

Pour chaque finale, au moins un arbitre et un afficheur de marque sont obligatoires.

6.7. Transmission des résultats

Le GEO réalise l'import dans la base fédérale Poona des résultats de la compétition (fichier d'export), dans les 24 heures suivant la fin de celle-ci.

7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

L'organisateur, les officiels des étapes et les dirigeants des ligues, comités et clubs concernés sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

Un [référént ligue](#) supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou des compétitions.

Toute question [concernant ce règlement](#) est transmise [au référént ligue](#).

8. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisie de la commission chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

Annexe : référents ligue

Bretagne : Samuel HOCHARD ; directeurlbba@gmail.com

Normandie : Marc DEBON ; debon.marc@wanadoo.fr

Pays de la Loire : Edy FRABOULET ; coordoetr@badminton-paysdelaloire.fr